

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	DEPARTEMENT DE LA GIRONDE COMMUNE DE CASTETS ET CASTILLON COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 FÉVRIER 2017
DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE	
ARRONDISSEMENT DE LANGON	

NOMBRE DE CONSEILLERS	L'an deux mille dix-sept, le DEUX du mois de FÉVRIER, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Castets et Castillon, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni en réunion ordinaire sous la présidence de Monsieur Daniel FLIPO.
Exercice : 26	
Présents : 19	
Pouvoirs : 4	
Absents : 7	

PRESENTS : Daniel FLIPO (Maire), Didier LAULAN (Maire Délégué et 1^{er} Adjoint), Jean-Pierre SART (Adjoint Délégué), Didier CANU (Adjoint Délégué), Fabrice BERNADET (Adjoint Délégué), Jean-Claude MOTHE (Adjoint Délégué), Geoffroy DE BARITAUT (Adjoint Délégué), Alain de BOUSSAC (Conseiller Municipal Délégué), Nathalie RACOLIN, Josiane CARTIER, Thierry BERTO, Gilles PIECHAUD, Jean-Michel LOUGARE, Cécile PIOLET, Philippe BOUIN, Rémi HANSER, Stéphane RIEUCROS-FOREST, Alain SARRAZIN, Bruno ABDELKADER.

ABSENTS : ALIX Marie-Thérèse (excusée et procuration), DALLA LONGA Karine (excusée et procuration), De FOMMERVAULT Jacqueline (excusée et procuration), LAMOTTE Arnaud (excusé et procuration), BOUAKKAZ Sylvie (excusée), NICOD Sylvie (excusée), MALVEZIN Romain (excusé)

PROCURATIONS : Mme Jacqueline de FOMMERVAULT à Mr Didier LAULAN, Mme Marie-Thérèse ALIX à Mr Daniel FLIPO, Mme Karine DALLA LONGA à Mr Jean-Pierre SART, Mr Arnaud LAMOTTE à Mr Fabrice BERNADET.

SECRETARE DE SEANCE : Mr Rémi HANSER

DATE DE CONVOCATION DE LA SEANCE : 30 Janvier 2017

Projet d'acquisition du bâtiment cadastré ZH n° 290 – Route de Langon

Le Maire fait part de l'intérêt, pour la commune, d'acquérir l'immeuble cadastré ZH n° 290 sis Route de Langon, lequel immeuble, situé à l'entrée principale sud de la commune déléguée de Castets-en-Dorthe.

Pour ce faire, le Maire sollicite de l'assemblée l'autorisation de négocier au mieux l'achat de ce bâtiment et d'engager une consultation auprès de la Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou Charente pour en assurer le financement.

Entendu les explications du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, **AUTORISE** le Maire à négocier, au meilleur prix, l'achat du bâtiment cadastré ZH n° 290 sis 29 Route de Langon sur la commune déléguée de Castets-en-Dorthe et **AUTORISE** le Maire à consulter la Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou Charente en vue du financement de cette opération immobilière.

Décision prise à l'unanimité des membres présents

Echange parcelle communale ZE n°16 sur la commune déléguée de Castets-en-Dorthe pour constructibilité

Le Maire informe du projet d'échange et de division » des parcelles cadastrées ZH n°16, ZH n° 15, ZH n° 14 et AC n° 129 sises le Bourg Sud et appartenant respectivement à la commune de Castets-en-Dorthe et aux Consorts ZANCHETTIN.

Il fait part de l'esquisse préparée par le Cabinet de Géomètres ABAC et explique que cette transaction permettrait la constructibilité sur les terrains concernés par constitution de 2 lots d'une superficie de 950 m² et d'un lot de 1000 m².

Pour concrétiser cette démarche, le Maire indique qu'il lui faut recueillir l'avis de l'assemblée afin de mettre en œuvre les procédures nécessaires liées à ce projet, en particulier les frais de géomètre.

Entendu les explications du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, AUTORISE le Maire à engager la procédure d'échange et de division des parcelles ZH n° 16, ZH n° 15, ZH n° 14 et AC n°129 sise le Bourg Sud afin de constituer 3 lots constructibles, ACCEPTE que la commune participe au frais de division à hauteur de 1000 €, division effectuée par le Cabinet ABAC à Langon et AUTORISE le Maire à signer tous documents afférents à cette division et à engager toutes procédures permettant la vente du terrain issue de cette division.

Décision prise à l'unanimité des membres présents

Autorisation poursuites par le Comptable de la collectivité

Après avoir entendu Monsieur le Maire :

- **AUTORISE Madame Françoise DEGOUY, Receveur Municipal de la Trésorerie de Langon Saint Macaire, à effectuer toutes les poursuites amiables et contentieuses pour les titres non recouverts, concernant le budget principal et tous les budgets annexes, jusqu'au prochain renouvellement du Conseil Municipal. Cette autorisation concerne les actes suivants :**
 - Lettre de rappel
 - Commandement à payer
 - Phase Comminatoire préalable à une Opposition à Tiers Détenteurs (OTD)
 - Opposition à tiers détenteurs employeurs et bancaires
 - Saisie Vente
 - Saisie Rémunérations
 - Saisie attribution bancaire

Décision prise à l'unanimité des membres présents

Conditions financières du retrait du S.I.R.P. de PONBARTIGNAC

Le Maire rappelle que dans le cadre de la création de la commune nouvelle Castets et Castillon, la commune de Castillon-de-Castets s'est retirée dudit syndicat à compter du 1^{er} janvier 2017.

- Vu la délibération du Conseil Municipal de la commune de Castillon-de-Castets en date du 26 Décembre 2016 acceptant les propositions du SIRP PONBARTIGNAC sur les conditions et les modalités financières pour un retrait de la commune de Castillon-de-Castets du syndicat au 1^{er} Janvier 2017 selon la procédure décrite à l'article L.5211-19 du CGCT,
- Vu les délibérations du SIRP PONBARTIGNAC et des communes adhérentes acceptant les conditions et les modalités financières pour un retrait au 1^{er} Janvier 2017,

Après avoir entendu Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, DECIDE de renoncer à sa part d'actif et de passif, ACCEPTE cependant de continuer à régler la quote-part de l'annuité de l'emprunt DEXIA contracté par le SIRP Ponbartignac le 1^{er} Février 2008 pour un montant de 450.000 € (travaux d'extension de l'école de Puybarban), annuité d'élevant à 5.299,59 € (correspondant à une quote-part de 18,90% conformément à la convention de participation en date du 15 janvier 2016) et AUTORISE le Maire à signer tous documents relatifs à ce retrait ainsi que toutes autres procédures y afférentes.

Décision prise à l'unanimité des membres présents

Désignation des représentants de la commune nouvelle au S.I.S.S de LANGON

Le Maire rappelle que la délibération du Conseil Municipal n°DEL2017JANV07 du 23 janvier 2017 portant désignation des représentants de la commune nouvelle au Syndicat Intercommunal des Secteurs Scolaires de Langon, à savoir 2 titulaires et 2 suppléants.

Le Maire informe que les services préfectoraux ont fait savoir qu'une erreur matérielle affectait ladite délibération, l'assemblée ayant désigné 2 titulaires et 2 suppléants, alors que la Loi n° 2016-1500 du 08 novembre 2016 tendant à permettre le maintien des communes associées, sous forme de communes déléguées en cas de création d'une commune nouvelle, en son article 12, complète l'article L.5212-7 du CGCT qui permet à la commune nouvelle de conserver les sièges détenus précédemment dans les deux communes, soit 4 titulaires.

Après avoir entendu Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, DESIGNNE les représentants de la commune nouvelle au sein du Syndicat Intercommunal des Secteurs Scolaires de Langon comme suit :

S.I.S.S. (Syndicat Intercommunal des Secteurs Scolaires)	
Madame De FOMMERSVAULT Jacqueline	Titulaire (Castets en Dorthe)
Monsieur BERNADET Fabrice	Titulaire (Castets en Dorthe)
Mr MOTHE Jean-Claude	Titulaire (Castillon de Castets)
Mr ABDELKADER Bruno	Titulaire (Castillon de Castets)

- **Dit que la présente désignation annule et remplace celle portée sur la délibération du 23 Janvier 2017.**

Décision prise à l'unanimité des membres présents

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 10

Signature des membres présents à la séance du 02 Février 2017